



La gestion des déchets

dans notre commune

Valable à partir du 1er janvier 2021



PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MONDERCANGE

18, rue Arthur Thinnes
L-3919 Mondercange
Luxembourg
T. (+352) 55 05 74 1
www.mondercange.lu
dechets@mondercange.lu



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PRÉFACE | 1 |
| LOGISTIQUE DE LA COLLECTE | 3 |
| 01 COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS | 5 |
| 02 COLLECTE DES BIO-DÉCHETS | 7 |
| 03 COLLECTE DU VERRE | 11 |
| 04 COLLECTE DU PAPIER | 13 |
| 05 FERRAILLES ET DÉCHETS ENCOMBRANTS | 15 |
| 06 DÉCHETS ÉLECTRONIQUES | 17 |
| 07 VALORLUX | 19 |
| 08 SUPERDRECKSKËSCHT | 21 |
| LE CADRE LÉGAL | 23 |
| SERVICES SUPPLÉMENTAIRES | 24 |
| LIENS INTÉRESSANTS ET UTILES | 25 |

Le présent guide contient uniquement des directives générales, sans viser l'exhaustivité ; il est publié sous réserve d'éventuelles modifications ou adaptations. Les réglementations correspondantes de la commune, qui peuvent être consultées à l'administration communale, restent dans tous les cas applicables. Pour de plus amples informations, veuillez consulter également le calendrier des déchets, distribué annuellement à tous les ménages.

Préface

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La protection active de l'environnement va de pair avec le recyclage des déchets. La loi relative à la gestion des déchets du 21 mars 2012 impose aux communes la mise en œuvre d'un règlement de gestion des déchets qui se base sur le principe du pollueur-payeur.

Compte tenu de l'expérience accumulée avec le règlement en vigueur et des nouveaux défis qui se présentent au niveau de la mise en place de l'économie circulaire, le règlement-taxe existant a été soumis à une refonte qui a été adoptée par le conseil communal dans sa séance du 25 septembre 2020. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2021 et remplace le règlement-taxe du 14 mars 2014.

Le nouveau règlement adapté incite les ménages à réduire le volume de leurs déchets d'une part, et les encourage de progresser dans les obligations de l'économie circulaire, d'autre part, notamment au sujet du recyclage des déchets biodégradables. En effet, la mise à disposition gratuite de la première poubelle verte fait désormais partie intégrante des services de base proposés par la commune. Toujours pour promouvoir ce principe de durabilité non seulement pour les habitants des maisons unifamiliales, mais aussi pour les habitants des appartements, tous les ménages vont être dotés de « mini poubelles vertes » et recevront trimestriellement les sacs biodégradables y afférents.

Dans une certaine mesure, chaque citoyen a une prise sur les frais qui lui sont facturés dans la gestion des déchets. Dans cette brochure, vous trouverez tous les détails pratiques concernant la mise en œuvre du nouveau système et des nouvelles taxes y relatives.

Dans le contexte de l'annonce de ces changements nous profitons pour remercier chaleureusement l'ensemble des habitants de la commune de Mondercange. En effet, suite à l'audit du mois de novembre 2019 avec 56,3%, la commune de Mondercange a obtenu la certification de 50% dans le cadre du pacte du climat, signé entre l'État et l'Administration communale.

Nous sommes donc particulièrement fiers de l'engagement des Mondercangeois pour la protection de l'environnement et nous vous encourageons de poursuivre vos efforts, tout comme nous le faisons aussi pour l'ensemble de notre communauté.

Le Collège Échevinal,



Jeannot Fürpass
BOURGMESTRE



Serge Gaspar
ÉCHEVIN



Marc Schramer
ÉCHEVIN

LOGISTIQUE DE LA COLLECTE

CAUTION

La Commune met les récipients à disposition de ses concitoyens contre le paiement d'une caution. Pour récupérer la caution à la fin de l'utilisation d'un récipient, comme c'est le cas lors d'un déménagement, le récipient doit être restitué dans un état irréprochable.

70 € > 40 à 240 litres

700 € > 770 à 1100 litres

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE POUBELLE

Les différentes poubelles peuvent être commandées auprès du service financier. A cet effet, les habitants peuvent soit se présenter personnellement aux bureaux communaux, soit appeler le numéro (+352) 55 05 74 - 480 / 481 / 482 soit envoyer un courriel à l'adresse suivante : dechets@mondercange.lu

ÉCHANGE DES POUBELLES

Les échanges de poubelles sont facturés à 20 Euros par poubelle et ceci à partir du 1 janvier 2022.

VIDAGES

Seules les poubelles d'origine munies d'une puce seront vidées. Les déchets placés à côté des poubelles ou dans des poubelles non conformes, ainsi que les poubelles surchargées, ne seront pas vidées.

DIMENSIONNEMENT DES TONNES

01

POUBELLES POUR DÉCHETS MÉNAGERS



1100L



770L



240L



120L



80L

02

POUBELLES POUR DÉCHETS BIO-DÉGRADABLES



240L



120L

03

POUBELLES POUR VERRE



240L



120L



80L



40L

04

POUBELLES POUR PAPIER



1100L



770L



240L



120L

01

Collecte des déchets ménagers

POUBELLE GRISE

CE QUE VOUS POUVEZ JETER DANS LA POUBELLE GRISE

- ✓ Déchets qui ne peuvent pas être évités, recyclés ou compostés
- ✓ Déchets qui ne peuvent pas être éliminés par la « SuperDrecksKëscht »



QUAND

La collecte des déchets ménagers se fait toutes les semaines.

BON À SAVOIR

Vous avez le choix de sortir votre poubelle pour qu'elle soit vidée ou non. Plus vous recyclez vos déchets, moins votre poubelle grise doit être vidée et par conséquent vous payez moins de frais. Il vous sera ainsi possible d'influencer vos coûts.

EXCEPTIONNELLEMENT PLUS DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

Si vous avez exceptionnellement plus de déchets ménagers, vous pouvez acheter des sacs avec l'étiquette « SYCOSAL » auprès de l'administration communale. Ceux-ci sont également considérés comme des récipients conformes et seront éliminés lors de l'enlèvement des déchets.

Prix: 5 €/sac

FRAIS DE COLLECTE

La nouvelle taxe de base se compose de deux parties :

1. MONTANT FIXE

Frais de raccordement au système de la gestion des déchets et pour les frais qui sont occasionnés par la collecte et l'élimination. **192 €/an (16 €/mois)**

2. MONTANT VARIABLE

Dépend du volume du récipient auquel l'abonné a porté son choix

| Volume (en litres) | Frais mensuels (€) | Frais annuels (€) | Prix par vidage (€) |
|--------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| 80 | 4,00 | 48,00 | 2,40 |
| 120 | 5,50 | 66,00 | 3,50 |
| 240 | 11,00 | 132,00 | 7,00 |
| 770 | 36,00 | 432,00 | 22,50 |
| 1100 | 51,00 | 612,00 | 32,00 |

EXEMPLE DE CALCUL

Ménage ayant opté pour une poubelle de 120 litres.

Montant fixe : 192 €

Montant variable : 66 €

Vidages : 182 €

(52 semaines x 3,5 €) ou

42 € (12 mois x 3,5 €)

Total : 440 €/an

ou 300 €/an

02

Collecte des
bio-déchets

POUBELLE VERTE

À NE PAS JETER
DANS LA POUBELLE
VERTE

- ⊗ Verre
- ⊗ Matières plastiques et sacs en plastique
- ⊗ Capsules de café
- ⊗ Emballages TetraPak (briques)
- ⊗ Métaux
- ⊗ Couches culottes et serviettes hygiéniques
- ⊗ Pierres, terre, gravats (sauf terreau)
- ⊗ Cendres
- ⊗ Balayures et mégots
- ⊗ Litière pour animaux
- ⊗ Sacs d'aspirateurs
- ⊗ Textiles et souliers

CE QUE VOUS
POUVEZ JETER DANS
LA POUBELLE VERTE

- ✔ **DÉCHETS MÉNAGERS ET RESTES DE REPAS**
Restes de fruits, de légumes et de salades, marc de café ou de thé avec filtre ou sachet, restes de repas (*même plats cuisinés mais pas de liquides*), restes de fromage, de viande (*même avec os*) ou de saucisses, graisses de cuisine (*solides et emballées dans du papier*), bouquets de fleurs et plantes (*sans le pot !*).
- ✔ **CERTAINS TYPES DE PAPIER MÉNAGE**
Mouchoirs en papier, serviettes en papier, papier cuisine et papier souillé avec des restes d'aliments.
- ✔ **DÉCHETS DE PLANTES ET DE JARDINS**
Tailles de haies, restes de fleurs et de plantes herbacées vivaces, restes de plants de légumes, herbes et gazon, feuillages, mauvaises herbes et plantes malades.



Les bio-déchets ou déchets organiques représentent une grande partie des quantités générées par les ménages. Collectés séparément, ces bio-déchets peuvent facilement être valorisés : production de biogaz par leur méthanisation, utilisation des résidus directement ou après compostage comme engrais et amendement du sol.

QUAND

- › **Hiver** (*décembre à février*) : l'enlèvement de la poubelle se fait toutes les quinze semaines.
- › **Été** : l'enlèvement de la poubelle se fait toutes les semaines

FRAIS DE COLLECTE

Les déchets organiques, qui pourrissent assez rapidement, ont pour effet de dégager des odeurs désagréables et de favoriser la prolifération d'asticots et de mouches. C'est pour cette raison qu'il est fortement recommandé de sortir régulièrement la poubelle verte.

Les responsables communaux en ont tenu compte dans la mesure où ils ont décidé qu'une poubelle verte par ménage soit vidée sans frais. Toute poubelle verte supplémentaire est facturée selon le tableau ci-dessous :

| Volume (en litres) | 1 ^{ère} poubelle | Poubelle suppl. €/an |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------|
| 120 | gratuite | 24,00 |
| 240 | gratuite | 48,00 |

DÉCHETS PROVENANT DES COUPES D'ARBRES ET DE HAIES

La commune de Mondercange est membre du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un centre de compostage à Mondercange, appelé Minett-Kompost. Ce syndicat a pour mission de valoriser de façon durable les déchets biologiques. Si nécessaire, vous pouvez également y livrer vos déchets organiques personnellement

> 0 à 5 m³ gratuit par passage

Une solution autrement plus confortable consiste à recourir aux services de l'administration communale qui, sur votre demande, peut enlever vos déchets d'arbustes et de haies et les transporter pour vous au « Minett-Kompost ». Dans ce cas, les frais de l'intervention des ouvriers communaux s'additionneront aux coûts mis en compte par le syndicat.

Pour plus d'information concernant les déchets organiques, vous pouvez contacter le Minett-Kompost.

> T. (+352) 55 70 09 24 / www.minett-kompost.lu

SACS BIODÉGRADABLES

La collecte et la valorisation des déchets alimentaires permet de limiter le gaspillage et d'augmenter le taux de recyclage. C'est dans cet esprit que des rouleaux de sacs biodégradables et des poubelles de cuisine seront gratuitement distribués à tous les ménages par le biais de bons à retirer dans le bulletin communal distribué plusieurs fois par an. Ces poubelles de cuisine vous permettront de recueillir vos déchets de cuisine et de les déposer par la suite dans votre poubelle verte conforme à l'évacuation. Il est important de rappeler que ces poubelles de cuisine ne seront pas vidées lors de la collecte des bio-déchets.





03

Collecte du verre

POUBELLE BRUNE



CE QUE VOUS POUVEZ JETER DANS LA POUBELLE BRUNE

- ✓ **VERRE CREUX** comme les bouteilles, les verres et les bocaux sans couvercle

À NE PAS JETER DANS LA POUBELLE BRUNE

- ⊗ Verre plat
- ⊗ Ampoules
- ⊗ Miroirs
- ⊗ Céramique
- ⊗ Porcelaine

QUAND

L'enlèvement du verre à recycler se fait **une fois par mois**.

IMPORTANT

Nous vous recommandons **de bien vouloir rincer** les verres et les bocaux avant de les déposer dans la poubelle. Il est fortement déconseillé de casser les bouteilles et les bocaux destinés au recyclage. Vous pouvez amener votre verre à tout moment au centre de recyclage SIVEC à Schiffflange.

FRAIS DE COLLECTE

L'enlèvement d'un volume jusqu'à 240 litres par mois et par ménage est exonéré de la taxe de vidage. Pour chaque poubelle supplémentaire, les taxes de vidage sont fixées comme suit :

| Volume (en litres) | 1 ^{ère} poubelle | Prix suppl. par poubelle (€) |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------------|
| 40 | gratuite | 0,50 |
| 80 | gratuite | 1,00 |
| 120 | gratuite | 1,50 |
| 240 | gratuite | 3,00 |

04

Collecte du papier

POUBELLE BLEUE

CE QUE VOUS
POUVEZ JETER DANS
LA POUBELLE BLEUE

- ✓ Du papier comme les feuilles, les catalogues, les brochures, les journaux, les cahiers, ...
- ✓ Du carton et des emballages en carton

À NE PAS JETER
DANS LA
POUBELLE BLEUE

- ✗ Papier peint
- ✗ Papiers souillés (d'huile, de peinture, d'aliments...)
- ✗ Classeurs,...

Vous pouvez amener votre papier à tout moment au centre de recyclage à Schiffflange.



QUAND

L'enlèvement du papier à recycler se fera **une fois par mois.**

FRAIS DE COLLECTE

L'enlèvement d'un volume jusqu'à 1100 litres par mois et par ménage est exonéré de la taxe de vidage.

Pour chaque poubelle supplémentaire, les taxes de vidage sont fixées comme suit :

| Volume (en litres) | 1 ^{ère} poubelle | Prix suppl. par poubelle (€) |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------------|
| 120 | gratuite | 1,00 |
| 240 | gratuite | 2,00 |
| 770 | gratuite | 6,40 |
| 1100 | gratuite | 9,20 |

05

Collecte de la ferraille et des déchets encombrants

NE SONT PAS ENLEVÉS

Ne seront acceptés en aucun cas les déchets pour lesquels la Commune organise une collecte séparée.

- ⊗ Les fractions recyclables
- ⊗ Les produits visés par les collectes de la SuperDrecksKëscht®
- ⊗ Les déchets en provenance des activités commerciales, artisanales ou industrielles
- ⊗ Les déchets de chantier

Les déchets encombrants ne doivent pas être renfermés dans des sacs poubelles.

SONT ENLEVÉS LORS DE LA COLLECTE

- ✓ Les déchets en bois (*traités ou non*)
- ✓ La ferraille telle que les conduits, les tôles, les parapluies, etc.
- ✓ Les objets encombrants comme les canapés, meubles, moquettes, etc.

Une liste détaillée est disponible sous www.mondercange.lu



ELIMINATION

Les déchets encombrants sont enlevés uniquement sur commande. A cet effet, veuillez-vous adresser au service financier de l'administration communale pour convenir d'une date pour l'enlèvement. Les dates d'enlèvement sont publiées dans le calendrier des déchets distribué au début de chaque année.

> T. (+352) 55 05 74 - 480 / 481 / 482

Vous pouvez également déposer gratuitement vos déchets encombrants au centre de recyclage SIVÉC à Schiffflange.

FRAIS DE COLLECTE

Pour 0 à 2 m³ = 25 €

Pour 2 à 5 m³ = 50 €



06

Déchets électroniques

COMPREND TOUS LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- ✔ Les lave-linge
- ✔ Les lave-vaisselle
- ✔ Les sècheirs
- ✔ Les fours
- ✔ Les tables de cuisson
- ✔ Les téléviseurs
- ✔ Les ordinateurs
- ✔ Les réfrigérateurs
- ✔ Les congélateurs
- ✔ Les écrans
- ✔ Les sèche-cheveux
- ✔ Les téléphones
- ✔ Les radios
- ✔ Les tondeuses électriques...



ELIMINATION

Lors de l'achat de nouveaux appareils, les consommateurs doivent veiller à ce que le revendeur élimine sans frais l'ancien appareil. Ce service est rétribué d'office par l'application de la taxe Ecotrel.

En sus, vous avez la possibilité de vous débarrasser de vos anciens appareils électroniques au parc de recyclage SIVÉC à Schiffflange.

Une solution encore plus confortable consiste à demander aux services communaux d'enlever ces appareils sur place contre paiement d'une taxe de 12 Euros par appareil

> T. (+352) 55 05 74 - 480 /481 /482

07

Valorlux

SAC BLEU

VOUS ÊTES-VOUS DÉJÀ DEMANDÉ CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS LE SAC BLEU ?

Le schéma à votre droite
répondra à toutes vos
questions et vous aidera à
mieux trier vos emballages !

COLLECTE

Les sacs Valorlux sont gratuitement
distribués aux utilisateurs par
l'administration communale. La collecte
se fait 2 fois par mois suivant les dates
indiquées au calendrier des déchets.



Dans le sac bleu Valorlux · Im blauen Valorlux-Sack
In the Valorlux blue bag

uniquement nur · only



Bouteilles et flacons en plastique · Plastikflaschen und -flakons · Plastic bottles and containers



Emballages métalliques · Metallverpackungen · Metal packaging



Cartons à boisson · Getränkekartons
Beverage cartons



MAX. 5L | VIDE · LEER · EMPTY



PAS DE PLASTIQUE NOIR
KEIN SCHWARZER KUNSTSTOFF
NO BLACK PLASTIC

VALORLUX ASSOCIATION **BE THE CHANGE**



Disponible sur:
Verfügbar unter:
Available on:

www.valorlux.lu



08

Super-
Drecks-
KëschtGRÂCE À LA
SUPERDRECKSKËSCHT®
VOUS POUVEZ ÉVACUER
LES DÉCHETS SUIVANTS

- ✔ huiles usagées, graisses, carburants et émulsions
- ✔ piles et accumulateurs,
- ✔ produits chimiques,
- ✔ supports de données et moyens d'impression,
- ✔ extincteurs et poudre d'extinction,
- ✔ gaz sous pression comme les briquets à gaz, les cartouches à gaz et les bouteilles à gaz,
- ✔ tubes fluorescents, lampes et produits contenant du mercure,
- ✔ solvants,
- ✔ médicaments, produits cosmétiques et déchets médicaux,
- ✔ pesticides et engrais,
- ✔ produits de nettoyage,
- ✔ emballages contaminés par des substances nocives,
- ✔ huiles et graisses alimentaires,
- ✔ bombes aérosols et bombes de mousse de montage,
- ✔ peintures, laques et peintures d'impression



COLLECTE

La collecte de la SuperDrecksKëscht® se fait 4 fois par an par une collecte en porte-à-porte dont vous trouvez les dates exactes des tournées dans le calendrier écologique qui vous est distribué en début d'année.

En tant que résident de la commune de Mondercange, vous pouvez également déposer gratuitement vos déchets pour la SuperDrecksKëscht® au centre de recyclage SIVEC à Schiffflange.

Plus d'informations peuvent être obtenues auprès de la SuperDrecksKëscht. www.sdk.lu



LE CADRE LÉGAL

La gestion des déchets au niveau communal est régie par la loi de mars 2012 relative aux déchets qui, entre autres, définit une série de mesures qui doivent être mises en œuvre :

- › le coût de l'élimination des déchets doit être supporté par les citoyens conformément au principe du « pollueur-payeur » ;
- › le mode de calcul des taxes doit comporter une part « variable » notamment pour les déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets ménagers et encombrants ;
- › une possibilité de dépôt séparé des bio-déchets doit être proposée ;
- › par des informations régulières et des conseils pratiques, la commune s'engage à encourager la prévention active et le tri des déchets.

Tout citoyen a donc la possibilité de produire moins de déchets et, partant, de réduire les coûts en prenant des mesures préventives (*moins d'emballages, moins d'objets jetables, etc.*) et en effectuant un tri systématique des déchets produits (*en séparant papier, verre, déchets organiques, etc.*).

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

CENTRE DE RECYCLAGE – SIVEC

La commune de Mondercange est membre du „Syndicat Intercommunal à vocation écologique“, qui gère le parc de recyclage à Schiffflange. Les habitants des communes membres ont le droit d’y déposer leurs déchets, tels que les papiers, cartons, verre, métaux, matières plastiques, déchets inertes et déchets dangereux. Les déchets ménagers ne sont pas acceptés. Des informations détaillées sont disponibles en ligne : www.sivec.lu

ALLOCATION D'UN SUBSIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES

- › il est alloué aux parents ou représentants légaux, sur demande écrite, un subside de 5 Euros par mois et par enfant pour leurs enfants âgés de 0 à 36 mois
- › il est alloué, sur demande écrite et présentation d’un certificat médical ou certificat établi par un réseau de soin, un subside de 5 Euros par mois et par personne incontinente

AUTOCOLLANTS – PAS DE PUBLICITÉS

L’affichage de cet autocollant sur votre boîte aux lettres vous permet d’éviter d’être envahi par des dépliants et des imprimés publicitaires et d’économiser une grande quantité superflue de papier. Les autocollants s’obtiennent auprès de l’administration communale.

CALENDRIER ÉCOLOGIQUE

Les dates respectives des différents enlèvements sont indiquées dans le calendrier annuel d’enlèvement des déchets qui est distribué à tous les ménages au début de l’année ou qui peut être demandé auprès de la commune.

LIENS INTÉRESSANTS ET UTILES

www.mondercange.lu

Administration communale
de Mondercange

www.emwelt.lu

Administration de l'Environnement

www.minett-kompost.lu

Syndicat Minett-Kompost

www.sidor.lu

Syndicat intercommunal pour la
gestion des déchets

www.sivec.lu

Syndicat intercommunal
à vocation écologique

www.ecotrel.lu

Recyclage de déchets
électriques et électroniques

www.valorlux.lu

Recyclage d'emballages

www.sdk.lu

SuperDrecksKëscht

www.ebl.lu

Association des Eco-conseillers
de Luxembourg a.s.b.l.